

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 novembre 2024 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Sont présents :           Monsieur Gérald Beaulieu, maire  
                                  Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5  
                                  Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absente :             Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de la séance et constat du quorum*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca). Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 & 358)
  - 6.2. Établissement du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
  - 6.3. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
  - 6.4. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024 (C.M. 176.4)
  - 6.5. Utilisation des sommes affectées et réservées de l'exercice financier 2024
  - 6.6. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 (966 C.M.)
  - 6.7. Commandites pour le bulletin d'information municipale pour l'année 2025
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Approbation du calendrier 2025 des collectes des matières résiduelles
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Appui à la demande du « Restaurant Le Matelot » auprès de la CPTAQ (lot 6 650 571)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2024-2025
  - 11.2. Demande de subventions salariales – Animateurs pour le camp de jour à l'été 2025
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Restructuration des écoles sur le territoire de La Matanie et de La Matapédia
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

**2024-144     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 novembre 2024 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3.     *Approbaton du procès-verbal*

**2024-145     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4.     *Présentation et adoption des comptes*

**2024-146     APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2024**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2024;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2024 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	36 680.80	\$
Liste des comptes payés (chèque #9483)	1 200.00	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502437 au #502461)	21 928.39	\$
<b>Total des comptes</b>	<b>59 809.19</b>	<b>\$</b>

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***  
  
*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*  
  
\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe*

5.     *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée à ce moment-ci.

6.1.   *Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que Monsieur Denis Forest, Madame Nicole Marcheterre et Madame Kate St-Pierre ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les autres élus municipaux devront le faire à la prochaine séance.

#### 6.2. *Établissement du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)*

##### **2024-147      CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu :

Que les séances débutent les **lundis à 19 h** à la **salle du conseil municipal** située au 20 rue du Couvent à l'exception de la séance d'octobre 2025 qui aura lieu un jeudi en raison de l'élection générale municipale;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2025**:

13 janvier	3 février	3 mars	7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	8 septembre	2 octobre (jeudi)	10 novembre	1 <sup>er</sup> décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.3. *Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes*

##### **2024-148      FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement (réouverture le 6 janvier 2025). La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, du site web et de la page Facebook de la municipalité. Un numéro d'urgence sera mis à la disposition des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.4. *Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024 (C.M. 176.4)*

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2024.

#### 6.5. *Utilisation des sommes affectées et réservées de l'exercice financier 2024*

##### **2024-149      UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES PROVENANT DU FONDS INNERGEX, DU SURPLUS ACCUMULÉ ET DES RÉSERVES FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 en vertu de la résolution #2023-185;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'officialiser l'utilisation des sommes affectées ou réservées de l'exercice financier 2024 de la façon suivante :

- 98 752 \$ du Fonds Innergex 2024 aux activités de fonctionnement;
- 18 940 \$ du surplus accumulé affecté aux activités de fonctionnement.

Une somme de 5 285 \$ provenant des revenus moins les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues municipales, conformément au *Règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés.*

Une somme de 16 950 \$ provenant des revenus moins les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques, conformément au *Règlement numéro 2016-01 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.6. *Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 (966 C.M.)*

### **2024-150 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

#### 6.7. *Commandites pour le bulletin d'information municipale en 2025*

### **2024-151 COMMANDITES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL EN 2025**

Considérant l'intérêt manifesté par la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane et Développement Économique Matanie (DEM) à commanditer le bulletin municipal en 2025 afin d'assumer une partie des coûts annuels;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane et de DEM au montant de 500 \$ chacun en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Ces sociétés auront également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme durant l'année.

Le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer les protocoles d'entente de commandite avec la SADC et DEM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 9.1. *Approbation du calendrier 2025 des collectes des matières résiduelles*

### **2024-152 APPROBATION DU CALENDRIER 2025 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que Matrec a soumis le calendrier 2025 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit 26 collectes des déchets, 26 collectes des matières recyclables et 31 collectes des matières organiques pour l'année 2025;

Considérant que la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables se feront la même journée, soit à tous les deux mercredis;

Considérant que la collecte des matières organiques aura lieu les mardis à différentes fréquences selon la période de l'année;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le lundi 23 juin 2025;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Matrec » pour l'année 2025 en avançant la collecte des gros rebuts plus tôt au printemps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.1. Appui à la demande du « Restaurant Le Matelot » auprès de la CPTAQ (lot 6 650 571)*

**2024-153     APPUI À LA DEMANDE DU « RESTAURANT LE MATELOT » AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Considérant que le « Restaurant Baie-des-Sables » (communément appelé Restaurant Le Matelot) demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'aliénation d'un terrain appartenant à Monsieur Marc Bienvenue;

Considérant que la demande vise précisément à régulariser l'empiètement du système de traitement des eaux usées (fosse septique et champ d'épuration) et du stationnement du restaurant sur la propriété voisine appartenant à Monsieur Marc Bienvenue;

Considérant que la parcelle de terrain visée par cette demande sera annexée au terrain du restaurant, possède une superficie de 6 074.8 mètres carrés et est située sur le territoire de Baie-des-Sables sur le lot 6 650 571 du Cadastre du Québec;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif additionnel sur le milieu agricole existant puisque l'exploitation du restaurant, qui possède un droit acquis, est déjà présente dans la zone agricole;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant que le Restaurant Le Matelot a une importance majeure sur l'économie locale et le développement touristique de la région;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande du « Restaurant Baie-des-Sables » datée du 25 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*11.1. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2024-2025*

**2024-154     HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025**

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du Centre communautaire Gabriel-Raymond au public pour la prochaine saison hivernale qui débute le 4 décembre 2024 et se termine le 15 mars 2025 comme suit :

<b>HORAIRE D'OUVERTURE RÉGULIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2024-2025</b>		
<b>Journée</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soirée</b>
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

<b>HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2024-2025</b>			
<b>Date</b>	<b>Journée</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soirée</b>
2024-12-23	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2024-12-24	Mardi	Fermé	Fermé
2024-12-25	Mercredi	Fermé	Fermé
2024-12-26	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2024-12-27	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2024-12-28	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2024-12-29	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2024-12-30	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2024-12-31	Mardi	Fermé	Fermé
2025-01-01	Mercredi	Fermé	Fermé
2025-01-02	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2025-01-03	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2025-01-04	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2025-01-05	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2025-01-06	Lundi	Fermé	Fermé

<b>HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2025</b>			
<b>Date</b>	<b>Journée</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Soirée</b>
2025-03-03	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2025-03-04	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2025-03-05	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2025-03-06	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
2025-03-07	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

Lorsque la patinoire sera praticable, l'éclairage sera maintenu entre les ouvertures de l'après-midi et les soirées. L'employé responsable de l'entretien et de la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes de patinage des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général ou la directrice générale adjointe), l'employé pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

La population sera avisée de l'horaire d'ouverture par le biais du bulletin municipal, du site Internet et de la page Facebook de la Municipalité de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Demande de subventions salariales – Animateurs pour le camp de jour à l'été 2025

**2024-155     DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES – ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR À L'ÉTÉ 2025**

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir le camp de jour à l'été 2025 pour les jeunes de Baie-des-Sables;

Considérant que la période pour présenter une demande dans le cadre du programme « Emplois d'Été Canada » est du 18 novembre jusqu'au 19 décembre 2024 et que la date de confirmation de subvention salariale n'est pas connue (probablement en mai);

Considérant que le prochain programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées de l'Unité régionale du loisir et du sport (URLS) sera probablement lancé au printemps 2025;

Considérant le retour possible en 2025 du programme « Expérience emploi jeunesse » de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL);

Considérant qu'il y a lieu de maximiser les chances dans le financement du personnel pour le camp de jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

- De participer au programme « Emplois d'Été Canada » du Gouvernement du Canada pour trois (3) inscriptions;
- De participer au programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées de l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour une (1) inscription;
- De participer au nouveau programme « Expérience emploi jeunesse » de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) pour une (1) inscription;
- De participer à toute autre programme de subvention salariale pertinent selon les besoins.

Ces participations permettront d'embaucher trois (3) étudiants qui agiront comme animateurs-accompagnateurs dans le cadre du camp de jour pour les jeunes durant la période estivale.

Le projet sera de 6 semaines et se déroulera du 30 juin au 8 août 2025 en plus du temps de formation et de préparation. L'horaire de travail sera de 40 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues variera de 17 \$ à 18 \$ de l'heure selon le niveau de responsabilités de chacun. Le coût du camp de jour sera d'environ 18 000 \$ et sera financé autour de 50 % par les programmes de subventions salariales et les frais d'inscription.

Les personnes intéressées seront invitées à remettre leur candidature par le biais des différents médias municipaux au printemps 2025. Une offre d'emploi sera rédigée et publiée.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, et/ou la directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Ces derniers sont également autorisés à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

*13. Divers*

13.1. Restructuration des écoles sur le territoire de La Matanie et de La Matapédia

**2024-156      RESTRUCTURATION DES ÉCOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MATANIE ET DE LA MATAPÉDIA**

Considérant que le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) entreprend actuellement un processus de consultations publiques visant la fusion, la fermeture ou la démolition de certaines écoles dans les MRC de La Matanie et de La Matapédia;

Considérant que les décisions prises auront des impacts majeurs sur la clientèle et la vitalité des milieux ruraux;

Considérant que les élus municipaux n'ont pas à leur disposition toute l'information requise pour se positionner, notamment concernant la situation et les contraintes financières du CSSMM, sur la pénurie de personnel ou sur les solutions alternatives;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables demande au CSSMM :

- Plus de transparence dans le processus, ainsi que le partage d'information mentionnée précédemment;
- D'ouvrir un dialogue avec l'ensemble des élus municipaux pour établir en collaboration un plan de déserte scolaire en Matanie et dans la Matapédia;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie et de La Matapédia ainsi que les municipalités locales pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont soulevé les points suivants :

*14. Période de questions du public*

Le point suivant a été soulevé :

- Améliorations à apporter pour l'utilisation et l'entretien du Centre communautaire Gabriel-Raymond.

*15. Levée de la séance*

**2024-157      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 19 h 57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Gérald Beaulieu  
Maire

---

Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Gérald Beaulieu, maire*